

12 juil 1998

col. LE PORT

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

Fiche jour SIRPA. N° 001153 du 12 MAR 2021

OBJET : étude particulière sur le RWANDA

Rechercher, à travers les médias, depuis octobre 1990, toute indication de relations entre les responsables rwandais, mis en accusation par le TPI d'Arusha (Tanzanie), et des militaires français :

- en France
- au Rwanda
- en d'autres pays.

nb : ci-joint la liste des mises en accusation.

Si possible pour mercredi 18 février début de matinée.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 DU 12 MAR 2021

Fiche de travail pour COL NORMAND

OBJET : poursuite du travail sur AFRAYLIS

compléter l'étude à partir des points de vulnérabilité
dégagés le 11 février :

- acteurs concernés : COMOPS

- responsable aéroport
- " itin. d'évacuation
- " (s) des points de regroupement
- " (s) reco-extractions
- O.L.
- officier SIRPA/COTIS
- responsable du (des) tri(s)
- " du filtrage aéroport
- responsables rwandais contactés
aux \neq niveaux

- arguments défensifs à opposer aux 4 px points
de vulnérabilité.

restitution : mardi 17 février matinée.

Fiche de tâche col NOREAU (EMA/EG)

OBJET : Etude sur dossier de l'opération TURQUOISE

Dans le but d'établir nos vulnérabilités juridiques et politico-médiatiques liées à cette opération, dégager du dossier TURQUOISE :

- la mission
- la conduite à tenir
- le déroulement succinct
- les actions majeures ayant conduit à des contacts avec les parties en cause (FAR, miliciens, responsables rwandais, FPR)
- les points de vulnérabilité possibles
- les acteurs concernés (≠ niveaux)

A l'étude sera jointe la documentation de référence (sur le modèle Annexes joint).

Restitution : mercredi 13 février matinée.

fév. 1998

COL LE PORT

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

FICHE.

OBJET : poursuite de l'étude RWANDA (12-18 fév. 98)

- réf. :
- réunion comité SAS du 11 fév.
 - note SAS du 11 fév. (NS)
 - réunion MGERA du 11 fév.

Pour mieux couvrir, dans les délais impartis, le champ d'investigation centré sur l'année 1994, il est proposé de répartir les recherches des points de vulnérabilité des militaires français, de la façon suivante :

- C.A. MTC GRATH : aspects politico-militaires des opérations 1994 au RWANDA.
- col. MOREAU (EG) : opération Turquoise (sur dossier EMA-DRM)
- SIRTA (abs col. PELISSIER) : connexions, à travers médias, entre accusés au TPIR et cadres militaires français sur période 90-98 → au RWANDA
→ en France
↓ (évt) à l'extérieur.
- col. LE PORT :
 - cadre d'emploi AMT/DAMI/NOROIT 90-94 (MTC)
 - emploi COS - DAMI/NOROIT/ATHARYLLIS/TURQUOISE
 - (évt) autres missions.
- Col MORNARD (DRM) - poursuite étude ATHARYLLIS (arguments défenses acteurs).

restitution mercredi 18 février matinée.

186

P - 1998

FICHE

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

1

OBJET : Opération HARVLLIS (N° 001152 DU 12 MAR 2021) (9-14 avril 1994) : VULNERABILITES

I. Mission : tenir et contrôler l'aéroport de KIGALI pour le 9 avril fin de nuit, en vue de recevoir des renforts nationaux ou alliés et participer à une opération d'évacuation de ressortissants (français et étrangers au RWANDA).

II - Conduite à tenir :

- attitude discrète
- comportement neutre vis-à-vis des différentes factions rwandaises
- ouverture du feu autorisée en cas de légitime défense étendue aux personnes à protéger

III - Déroulement succinct

31. préliminaires : 6 avril : assassinat du Polr HARVARIYANA, début des troubles
- 7 " : assassinat des Adc (Gend) et ainsi que de 1 " (par FPR)
- 8 " : contrôle "tour de contrôle" et dégagement piste aéroport par AMT
32. opération
- 9 " : arrivée corps Harvllis - contrôle aéroport. reco itinéraire sud aéroport - quita France début extractions par CRAT + AMT évacuation 44 FR + 12 HARVARIYANA vers BANG
- 10 " : extractions par COS + AMT évacuation de réfugiés rwandais vers BUTUMBURA, des ressortissants étrangers

+ orphelins et religieuses vers SANGU⁽²⁾

11 " : poursuite^{et fin} des évacuations des ressortissants français et étrangers et des défontes de 3m. FR équipage présidentiel

12 " : fermeture de l'ambassade de France évacuation du personnel dipto et MAT évacuation des opposants réfugiés à l'ambassade

13 " : désengagement. évacuation des corps (gend + ép^{le})

14 " : désengagement COS + 2 AMT fin de l'opération au RWANDA.

15 " : évacuation des FAR indétranchés à BUTUYISURA sur BUKAVU (2).

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

33 - SIVISS

IV - Actions majeures <-> Problèmes

1. contrôle aéroport = contact AMT-FAR (tour-piège)
entente minimale AMRR.-FAR
2. reco (itineraires évac
utilisés.) = massacres + importants que prévus
- 3 - extraction des isolés = - id -
+ Ret (OL)
- 4 - protection 3 pts regroup^h = "Tri" expatriés / autres RW
RW. menacés (oppos.)
- E.T.O. Don Bosco (~ belge)
- 5 - évacuat. que H + proches (12) = ordre de qui? via ambat².

points de vulnérabilité

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

3

N° 001153 du 12 MAR 2021

1 - contacts avec FAR

- aéroport (tour, piste)
- O.L. (-> FAR)

2 - témoins de massacres

- itin. évac
- extractions
- pts de regroupement (?)

3 - attitude à l'égard de la presse :

- contacts FAR
- massacres sur itinér.
- "ti" aux p. de regr. (?)

4 - "ti" des réfugiés

- entre RW.

5 - aide apportée à fuite dignit. régime H.

- famille H.
- autres RW -> BUJ -> BUK.

-> arg^{ts} def.

-> acteurs concernés

id Turquoise

MINISTERE DE LA DEFENSE

Paris, le 02 JUL. 1998

ETAT-MAJOR DES ARMEES

14, rue Saint-Dominique
00456 ARMEES

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

Tél. :

N° 001153 du 12 MAR 2021

N° 527 /DEF/EMA/ESG

Cl: V/LPT/PARLEMEN

FICHE

O B J E T : Réponses aux demandes de la mission d'information parlementaire.

REFERENCES : 1) Lettre du 18 juin 1998.
2) Demande verbale en date du 30 juin 1998.

P. JOINTE : Schéma MAM de diffusion de l'alerte.

1. Photographies du lance-missile SA 16 reçues à la DRM en mai 1994.

L'Etat-major des armées ne dispose pas d'éléments d'information spécifiques sur l'auteur et sur la date des prises de vues ni sur les circonstances dans lesquelles les photos ont été faites.

Les seules informations -non recoupées- sont contenues dans le document rédigé par le "Commandement des FAR en exil" de décembre 1995, et adressé à la Mission par le coordonnateur du Ministère de la défense.

Les photographies provenaient du Ministère de la coopération.

2. Document "contribution des FAR à la recherche de la vérité sur le drame rwandais" (déc. 1995) :

L'Etat-major des armées ignore qui est (ou sont) le (ou les) rédacteur(s) du document adressé à la Mission.

En septembre 1996, un ex-FAR réfugié à Nairobi a montré le document à l'attaché de défense qui, sous prétexte de le lire, l'a conservé quelques heures par le photocopier. La copie a été immédiatement adressée en l'état à la DRM.

L'ex-FAR n'est plus présent à Nairobi et les conditions de l'"emprunt" ne permettent pas de demander les compléments réclamés : liste de noms (p. 153 à 220) et annexes A, B, C, D, E..

3. Missiles sol-air SA 16 en dotation dans l'armée ougandaise.

Les éléments d'information sur le sujet, communiqués à la Mission, proviennent de la DGSE.

182

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

La liste n'est pas forcément exhaustive et date de 1997.

L'armée rwandaise a pu récupérer quelques missiles de type SA 16 auprès de l'APR à l'occasion des combats. En effet, après l'échec de la première offensive lancée par le FPR le 1er octobre 1990 dans le MUTARA (nord-est du territoire), un refroidisseur de SA 16 avait été trouvé sur le terrain en novembre ; il avait permis de conclure à la présence de ce type d'armement dans l'équipement des troupes (rwandaises ? ougandaises ?) engagées.

Le renseignement était confirmé en avril 1991 avec la découverte d'un SA 16 d'apparence neuve dans le parc de l'AKAGERA (nord-est). L'Etat-major des FAR l'avait proposé à la France (télégramme du 18 mai 1991) qui n'avait pas donné suite à l'affaire. Selon les experts sur place le refroidisseur du lanceur était défectueux et rendait l'arme inopérante.

L'armée rwandaise aurait pu récupérer d'autres missiles identiques sur l'APR ; toutefois, aucune information n'atteste la présence de lanceurs sol-air dans l'équipement des FAR entre 1991 et 1994 (les munitions de gros calibre étaient gérées par un assistant technique français au camp de Kanombé). Par ailleurs, le commandement local n'a jamais demandé à la mission d'assistance française de former des personnels sur ce type d'armement.

4. Portée du SA 16.

A basse altitude, sur cible lente (avion en phase d'atterrissage par exemple), la portée moyenne est de 5 500 m en tir frontal ou arrière.

5. Personnels présents à la tour de contrôle de l'aéroport KAYIBANDA de KIGALI.

Aucun personnel autre que rwandais n'avait normalement accès à la tour de contrôle de l'aéroport.

Le 6 avril 1994 à 20 h 30, aucun français, militaire ou civil, ne s'y trouvait.

6. Camp de Kanombé : unités - ethnies.

6.1. Le camp abritait :

- le bataillon parachutiste ;
- le bataillon d'artillerie : 1 batterie de mortiers de 120 mm,
1 batterie de canons de 105 mm,
1 batterie de canons de 122 mm ;
- la batterie de lutte antiaérienne : bitubes et quadritubes de 14,5 mm,
canons bitubes de 37,2 mm ;
- la compagnie du génie (coopération allemande) ;
- l'infirmerie-hôpital ;
- la compagnie de camp.

NB : La gestion de l'ensemble des munitions de gros calibre était assurée par un sous-officier spécialiste de l'assistance technique française. De ce fait, la présence de lanceurs SA 16 récupérés -et éventuellement "empruntés" pour l'attentat- n'aurait pu lui échapper.

du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

6.2. L'identification hutu-tutsi était impossible sans contrôle des cartes d'identité et n'a jamais été faite par les Français.

7. Infiltrations d'éléments du bataillon FPR de Kigali hors du CND (Parlement).

S'il n'est pas possible de confirmer ou d'infirmer l'infiltration de petits éléments du FPR le jour de l'attentat (6 avril 1994), l'opération était techniquement possible :

- troupe très entraînée à l'infiltration de nuit,
- terrain favorable, notamment en passant par le nord de la piste d'atterrissage,
- délais suffisants (2 h pour 8 km) pour une infiltration de nuit et une mise en place discrète.

NB : A noter que les FAR avaient l'habitude de rencontrer dans Kigali les combattants du FPR qui faisaient leurs approvisionnements en vivres, sous escorte de la MINUAR.

8. Position des AMT le 6 avril 1994 au soir.

24 des 25 assistants techniques (l'Attaché de défense étant en mission à Paris) se trouvaient dans la ville de Kigali et au camp de Kanombé, à leur domicile, le 6 avril, au moment de l'attentat :

- à Kanombé, le chef de bataillon de Saint-Quentin et les quatre sous-officiers qui logeaient avec leurs familles dans le camp étaient à leur domicile. Ils ont été les premiers à réagir à la chute du Falcon présidentiel à proximité du camp vers 20 h 30 ; l'officier et deux sous-officiers étaient sur les lieux à 20 h 45 et donnaient l'alerte sur le réseau de sécurité de l'ambassade de France, les deux autres sous-officiers s'occupant des familles.
- les deux gendarmes logés à proximité du CND étaient également à leur domicile respectif ; conformément au plan de sécurité, ils ont assuré le relais de l'alerte donnée par le chef d'escadron Chamot à partir de l'ambassade.
- à 21 h 45, les 24 personnels militaires présents étaient alertés et consignés à leur domicile, à l'exception des membres de la cellule de crise dirigée par le lieutenant-colonel Maurin à partir de l'ambassade (voir schéma de diffusion de l'alerte en annexe).

NB : Seule une audition individuelle de chacun des militaires permettrait de connaître leur position géographique exacte à 20 h 30. En tout état de cause, la configuration de la ville (sept collines) et la faible portée des postes Yaesu dont certains cadres étaient dotés limitaient les déplacements. Or tous ont pu être touchés en moins de 45 mn. .